



Urgent!!! svp une réponse!

Par **yasmine**, le **22/01/2009** à **12:58**

Bonjour,rrnrJ'ai effectuer une formation en alternance de niveau bac+2, la baisse d'activité de mon employeur ne lui a pas permis de me rémunérer. Aujourd'hui je me retrouve bloqué dans une situation assez pénible car l'école refuse de m'adresser mon relevé de note avec la mention validé. Parmi les notes qui composent la moyenne globale il y figure la note entreprise, l'établissement refuse d adresser la grille d'évaluation à l'entreprise étant donné que celle ci n'existe plus. Je devrais donc prouver que j'ai travaillé pour celui ci afin d'obtenir mon relevé de note complet. Je n'ai pas de preuve à fournir étant donné que je n'ai pas de fiche de paie, l expert comptable n'ayant pas reçu ses honoraires à lui aussi cesser de travailler pour la société, je n'ai comme preuve que mon contrat de travail mais pour l'école cette preuve n'est pas suffisante. rnMon plus grand souhait et de continuer mes études, sans relevé de note se serait pour moi impossible.rrnrJe souhaiterais obtenir des conseils afin que l'école envoie la grille d'évaluation à mon ex employeur et savoir que pourrais je faire face à cette situation.rrnrEn vous remerciant par avance.rrnrCordialement.